



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE Jeudi 7 janvier 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 7 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 13
votants : 14

PRÉSENTS : G. RINFRAY – C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS –
JM. PINARD - Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE – S. PARENT
V. MAIRESSE - A. VILMART – S. COULAIS - S. TARDIF - F. HOUSSAIS

REPRESENTÉS : J. VILLERIO pouvoir à M. VANDENBUSSCHE

EXCUSES :

ABSENTS : M. GAILLARD

S. PARENT a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 31/12/2020

DÉLIBÉRATION N°01-2021 : DEVIS VOIE VERTE A MONTRU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise GAIGEARD TP pour l'aménagement d'une voie verte à Montrou. Des chemins pédestres seront créés selon le plan présenté.

Il y a lieu de se prononcer sur le devis de 2360 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise **GAIGEARD TP** pour un montant de **2360 € HT.**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°02-2021 : RETROCESSION PARCELLE RUE DES VIGNES

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil du compromis de vente de la parcelle B1529, propriété de Madame Catreux Marie Paule demeurant 1 rue des Vignes à Poligné (35), à Monsieur Binder propriétaire de la parcelle A1000 demeurant 10 rue Pierre Le Tulliers à Rennes (35).

La commune a effectué en 2015 la redéfinition des limites de propriété entre le domaine privé et public de la totalité de la rue des Vignes, 13 propriétés étant concernées dont la parcelle B1529.

En ce qui concerne les propriétés de Mme Catreux, la nouvelle délimitation a entraîné la création de nouvelles parcelles, B1665 B1666 et B1667 B1668, cette dernière appartenant à la commune

Étant donné le nombre de riverains concernés par ce nouvel alignement, la commune a décidé de faire un acte groupé pour l'ensemble des parcelles.

La rédaction des actes notariés est en cours auprès du notaire de la commune et la situation familiale de certains des riverains concernés ralentit la procédure.

Madame Catreux souhaitant régulariser ces échanges avant la vente définitive de la parcelle B1629 à Monsieur Binder a sollicité la commune pour rédiger l'acte de rétrocession la parcelle communale B 1668 à son profit.

Pour sa part, les élus observent que la rétrocession de la parcelle B1668 aurait pu intervenir ultérieurement au profit de Mr Binder sans remettre en cause la vente par Mme Catreux de la parcelle 1629 à Mr Binder.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité :

- **acceptent** la rétrocession de la parcelle communale B 1668 au profit de Madame Catreux aux conditions suivantes :

- Que Madame Catreux ne s'oppose pas à la rétrocession future des parcelles suivant l'alignement défini lors du bornage suivant le dossier du géomètre n°150248 du 10/12/2015, au profit de la commune lorsque cette dernière en fera la demande par le biais de son notaire.
- Que la totalité des frais de rétrocessions de la parcelle B1668 soit pris en charge par la demanderesse, en l'occurrence Madame Catreux, cette dernière souhaitant régulariser dès à présent la rétrocession à son profit de la parcelle B1668.
- Que les parcelles échangées de part et d'autre le soient à titre gracieux quel que soient leur superficie.

DÉLIBÉRATION N°03-2021 : CONVENTION SERVITUDES ENEDIS POUR COFFRET BT RUE DE LA FOULQUIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de servitudes établie par ENEDIS pour le coffret BT situé sur la parcelle B1393 au 10 rue de la Foulquière.

La convention précise les droits et servitudes consentis à Enedis, les droits et obligations de la commune et fixe l'indemnité de servitude à zéro euro. La convention est conclue à compter de la signature, pour la durée des ouvrages et ceux pouvant se substituer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide** la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune pour le coffret BT situé sur la parcelle B1393 au 10 rue de la Foulquière.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°04-2021 : DEVIS GENIE CIVIL ECLAIRAGE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, des travaux d'éclairage public sont nécessaires.

2 phases sont détaillées : le génie civil et la fourniture et pose du câblage.

Pour la partie génie civil, le titulaire du marché, EUROVIA, propose un devis de 24453.20 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et une abstention,

- **Valide** le devis de l'entreprise **EUROVIA** pour un montant de **24 453.20 € HT**.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ce devis.

DÉLIBÉRATION N°05-2021 : DEVIS CABLAGE ECLAIRAGE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, des travaux d'éclairage public sont nécessaires.

2 phases sont détaillées : le génie civil et la fourniture et pose du câblage.

Pour la partie câblage, une consultation a été faite auprès d'entreprises par le cabinet ECR Environnement.

Pour cette mission, ECR Environnement a établi ses honoraires à 3000 € HT.

4 entreprises ont répondu à la consultation :

MOE pour 38 070.00 € HT

INEO pour 31 539.75 € HT

BES pour 35 378.50 € HT

CITEOS pour 32 262.95 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur les honoraires d'ECR Environnement et choisir l'entreprise pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide** le devis des honoraires d'**ECR Environnement** pour un montant de **3000 € HT** pour la mission des travaux d'éclairage public en centre bourg.
- **Valide** le devis de l'entreprise **INEO** pour un montant de **31 539.75 € HT** pour les travaux de fourniture et pose de câblage de l'éclairage public.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ces devis.

DÉLIBÉRATION N°06-2021 : MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL DM5

M. Le maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, les membres du conseil acceptent.

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de modifier le budget principal pour y intégrer les dépenses engagées pour l'aménagement du centre bourg et les subventions attribuées à ce projet.

Il rappelle qu'une décision modificative peut être votée jusqu'au 21 janvier de l'année suivante afin d'ajuster les crédits destinés à régler les dépenses engagées avant le 31 décembre.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Modifie** le budget principal comme suit :
 - **Article 2315 opération 28 – aménagement du bourg** + 285 984 €
 - **Article 1342 opération 28 – aménagement du bourg** + 155 863 €
 - **Article 1341 opération 28 – aménagement du bourg** + 100 827 €
 - **Article 1326 opération 28 – aménagement du bourg** + 8 114 €
 - **Article 1323 opération 28 – aménagement du bourg** + 21 180 €

DÉLIBÉRATION N°07-2021 : CAUTION POUR MISE A DISPOSITION D'UNE CLE AU COFFRET ELECTRIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

M. Le maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, les membres du conseil acceptent.

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la venue d'un commerçant itinérant sur la commune pour de la vente à emporter. Afin de lui permettre d'exercer son activité, un emplacement lui a été proposé devant l'espace multiculturel et une clé va lui être fournie pour l'utilisation du coffre électrique.

Pour le prêt de cette clé, une caution de 10 € serait souhaitable.

Il y a lieu de se prononcer sur la mise en place de cette caution.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de demander une caution de 10 €** au commerçant itinérant pour le prêt de la clé du coffret électrique situé auprès de l'espace multiculturel.
- **Mandate** M. Le Maire pour établir un titre lors de l'encaissement de cette caution.

DÉLIBÉRATION N°08-2021 : CONVENTION POUR MISE EN ŒUVRE D'UN CIRCUIT DE LIVRAISON DE DOCUMENTS DANS LES BIBLIOTHEQUES EN RESEAU DU TERRITOIRE DE BPLC

M. Le maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, les membres du conseil acceptent.

M. Le Maire donne lecture aux membres du Conseil du projet de convention pour la mise en œuvre d'un circuit de livraison de documents dans les bibliothèques en réseau du territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté. La convention prévoit la livraison des documents par un prestataire extérieur et fixe les engagements des co-signataires. La durée de cette convention est fixée à 3 ans

Il y a lieu de se prononcer sur cette convention

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention pour la mise en œuvre d'un circuit de livraison de documents dans les bibliothèques en réseau du territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté.
- **Mandate** M. Le Maire pour établir un titre lors de l'encaissement de cette caution.

Fin de séance